



Direction Générale des Services

Conseil municipal du 18 décembre 2024 DELIBERATION

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick NAVARRO

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 26
Nombre de votant-e-s : 33

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, Mme Brigitte ROSSI, M. Jean CONTOU-CARRÈRE, Mme Anne BARBET, Stéphane LARTIGUE, Adjoint,
Mme Chantal LECOMTE, M. Philippe GARROTÉ, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, M. Saïd SOUITA, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE, Mme Françoise STIOPHANE, M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO, M. Jacques MAISONNEUVE, Mme Yona TORCAL, M. Daniel LACRAMPE, M. Pierre BAHOU, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

- M. Patrick MAILLET donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ
- Mme Dominique QUEHEILLE donne pouvoir à Mme Marie SAYERSE
- M. Nicolas MALEIG donne pouvoir M. Stéphane LARTIGUE
- Mme Sabine SALLE donne pouvoir à Mme Chantal LECOMTE
- M. Iñaki ECHANIZ donne pouvoir à M. Bernard UTHURRY
- M. Jean-Paul PORTESSÉNY donne pouvoir à Mme Carine NAVARRO
- M. Clément SERVAT donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE

27 - CHANGEMENT DE FILIERE D'UN ADJOINT D'ANIMATION PAR LE BIAIS DE L'INTEGRATION DIRECTE AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE

Il est rappelé à votre assemblée qu'un agent a la possibilité de demander à changer de filière par l'intermédiaire de l'intégration directe, conformément à l'article 68-1 de la loi n°84-53. L'agent est directement nommé dans son nouveau grade, et n'a plus qu'une seule carrière. L'avis préalable de la Commission Administrative Paritaire n'est plus nécessaire depuis le 1er janvier 2020.

Le poste doit être vacant ou créé et faire l'objet d'une DVE (déclaration de vacance d'emploi). Un agent de catégorie C détenant le grade d'adjoint d'animation (catégorie C - échelle C1), a émis le souhait de changer de poste et a fait acte de candidature suite à l'offre de poste lancée par la collectivité afin d'anticiper le remplacement d'un agent qui allait faire valoir ses droits à la retraite et qui occupait un poste d'agent de restauration, cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

Le jury a été organisé le 9 juillet 2024. A l'issue des entretiens, il a été décidé de donner un avis favorable à la demande de changement de poste de l'agent en question.

Afin de mener à bien cette procédure, Il a rédigé un courrier afin d'expliquer que ses nouvelles fonctions d'agent de restauration seraient plus en adéquation avec les missions du grade d'adjoint technique et que pour cette raison, il sollicitait son changement de filière (de la filière animation vers la filière technique), par la voie de l'intégration directe.

Il est précisé que le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (cadre d'emploi d'accueil) est en catégorie C et qu'il est comparable à celui des adjoints territoriaux d'animation, au regard des conditions de recrutement et du niveau des missions.

Création d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique afin d'assurer les missions d'agent de restauration.

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des missions suivantes :

- Participer à la préparation des repas,
- Distribuer et servir les repas dans le respect des bonnes pratiques d'hygiène,
- Nettoyer les locaux et entretenir le matériel,
- Signaler des dysfonctionnements du matériel,
- Administrer un traitement PAI,
- Bienveillance auprès de mes collègues (formation PRAP),
- Remplacement de collègues,
- Réunion commissions menus.

Cet emploi à temps complet appartient à la catégorie hiérarchique C.

La rémunération sera fixée dans l'acte d'engagement par le Maire ou son représentant en référence aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des Adjointes techniques territoriaux. (6^{ème} échelon-C1).

La modification du tableau des emplois prendra effet au **1^{er} janvier 2025**.

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** la création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet au service Education,
- **APPROUVE** la nomination sur ce poste d'un agent passant de la filière animation à la filière technique par le biais de l'intégration directe à compter du **1^{er} janvier 2025**.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 18 décembre 2024.

Suivent les signatures.-

Le Maire,


Bernard UTHURRY

AFFICHÉ LE 23/12/2024

